



Pôle Enfance Jeunesse

01 rue Saint-Auban

02800 LA FERRE

Tél : 03.23.38.42.20

pole.enfancejeunesse@ctlf.fr

Dossier de candidature Animateur en A.L.S.H.

- Stagiaire BAFA Titulaire BAFA
 Stagiaire autre Titulaire autre

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Sexe : M F

Age :

Né(e) le : à :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /

☞ (Au moins un n° de tél obligatoire)

Adresse mail :@.....

N° de Sécurité Sociale :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Ce numéro ne doit pas être celui des parents

Clé

Situation Familiale et Professionnelle

- Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Nombre d'enfants à charge :

- Etudiant(e) Salarié(e) Sans emploi

Employeur ou établissement scolaire :

.....

ALSH demandés (numérotez par ordre de préférence)

- Beautor Charmes Saint-Gobain

Période(s) choisie(s)

- Vacances d'hiver Vacances de printemps Juillet Août Vacances de la Toussaint

Permis de conduire : Oui Non

Vous disposez d'un véhicule : Oui Non

Loisirs et activités :

.....

REGLEMENT INTERIEUR DES ANIMATEURS D'A.L.S.H

Article 1 : Horaires de l'A.L.S.H

L'animateur a pris connaissance notamment lors de la lecture du contrat de travail, qu'il s'engage à respecter les horaires de travail et autres clauses prévues au contrat d'embauche. Il s'engage à assister à toutes les réunions de préparation ou de bilan auxquelles il sera convié. Il s'engage à participer à toutes les animations intra et/ou extra-muros (sorties, mini-camps, veillées).

Article 2 : Règles de vie

Il est strictement interdit d'introduire de l'alcool et des produits illicites ou tout autre objet ou matière pouvant être dangereux sur l'A.L.S.H. Il est interdit de fumer, de consommer des boissons alcoolisées et des produits illicites devant les enfants et dans les lieux affectés à l'accueil des enfants. Cette interdiction s'applique à tous les lieux fermés et ouverts accueillant les mineurs.

Au-delà des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs, tout accès aux locaux est strictement interdit sauf en cas de veillées ou toutes autres activités conclues d'un commun accord avec la Communauté d'Agglomération. De même, il est formellement interdit d'inviter des personnes hors encadrement sur l'ALSH même lors des veillées (les soirées entre animateurs dans les locaux sont donc interdites).

Il est interdit de pratiquer des violences physiques et verbales. L'animateur doit faire respecter le règlement intérieur aux enfants et aux parents ainsi qu'à toutes personnes devant intervenir sur l'accueil de loisirs.

Article 3 : Consignes et sécurité

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère rappelle aux animateurs qu'ils sont reconnus comme responsables et doivent en ce sens adopter une attitude permanente compatible à la mission qui leur est confiée. Les animateurs de l'accueil de loisirs sont chargés de veiller à la sécurité physique, affective et morale des enfants, ainsi qu'au bon ordre, à l'hygiène et à l'encadrement des enfants. Les animateurs ne doivent donc pas laisser les enfants sans surveillance que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ALSH.

En dehors des intervenants extérieurs prévus pour les activités et déclarés auprès de la S.D.J.E.S (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), la présence de toute personne étrangère à l'accueil de loisirs est interdite.

L'animateur veillera au bon état du matériel et des locaux.

L'animateur exerce un devoir de réserve quant aux propos confidentiels échangés avec les familles et quant à la situation personnelle de chaque enfant.

Article 4 : Les objets et vêtements personnels

Il est fortement déconseillé à l'animateur d'apporter du matériel ou des objets personnels sur l'accueil de loisirs. La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objet, vêtement ou autres appartenant à tous membres de l'équipe.

Le port du tee-shirt « Animateur » fourni par la responsable ALSH est obligatoire lors des sorties.

Article 5 : Les sanctions

En cas de non-respect de ce règlement, l'animateur s'expose à des sanctions. Ces sanctions peuvent varier selon la gravité des faits (avertissement oral et/ou écrit, exclusion, signalement auprès de la SDJES etc...).

Je m'engage dans le cadre de mon contrat si ma candidature est retenue, à respecter le règlement intérieur, relatif au personnel pédagogique de l'A.L.S.H et confirme avoir lu et approuvé ce règlement.

Fait à LA FERRE, le NOM et prénom de l'animateur :

**Le Président,
Dominique IGNASZAK**

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée,

Nicole ALLART



Signature du directeur ALSH,

**Signature de l'animateur,
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »**



CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE
Communauté d'Agglomération

J'autorise la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à saisir mes informations personnelles : Oui Non

J'autorise la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à communiquer mes coordonnées à d'autres organismes : Oui Non

A LE

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Dossier à retourner à l'adresse postale : Pôle Enfance Jeunesse 1 rue St Auban 02800 LA FERE

Ou à l'adresse mail : pole.enfancejeunesse@ctlf.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Pièces à joindre obligatoirement :

- Lettre de motivation + C.V.
- Photocopie des diplômes (BAFD, BPJEPS, BNSSA, PSC1)
- Photocopie des certificats de stage (formation générale, stage pratique, approfondissement)
- Pour les équivalences : joindre le diplôme ou le document officiel correspondant
- Photocopie des vaccinations obligatoires (anti-diphtérie, tétanos et poliomyélite) à jour ou certificat du médecin attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour
- Photocopie de la carte de Sécurité Sociale
- Photocopie de la Carte d'identité
- Autorisation parentale si le candidat est mineur
- Assurance individuelle responsabilité civile (art.1382 et 1384 du code civil)
- Le règlement intérieur signé et approuvé

Si vous êtes recruté, les documents suivants vous seront demandés au plus tard 15 jours avant la prise de poste :

- Relevé d'Identité Bancaire à votre nom uniquement
- Pour les personnes nées à l'étranger, fournir les documents relatifs à la filiation (livret de famille, extrait d'acte de naissance, etc.)

***Le candidat peut ajouter tout document ou renseignement qu'il jugera nécessaire.**